

Membres en exercice :	15
Titulaires présents :	10
Suppléants présents :	0
Pouvoirs :	0
Votants :	10

DB N°03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du 10 juillet 2024

--- L'an deux mille vingt-quatre le 10 Juillet à 18h00

Le bureau de la C.C. Jabron-Lure-Vançon-Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Aubignosc, sous la Présidence de Monsieur René AVINENS, Président.

Date de la convocation : 25 juin 2024

Membres présents : Mmes & MM. AVINENS René, CHADEBEC Brice, DAUPHIN Frédéric, DRAC Frédéric, EULOGE Angélique, HEYRIES Patrick, HUSER Marc, IZOARD Philippe, PASERO Jean-Noël, VADOT Pierre-Yves.

Absent(s) et excusé(s) : BELLEMAIN Thierry, COSTE Alain, FIGUIERE Nicolas, GENDRON Yannick, MARTINOD Jean-Philippe,

Secrétaire de séance : M. VADOT

OBJET : CHOIX DU FOURNISSEUR DE COLONNES « EMBALLAGE »

--- Monsieur le Président chargé des Ordures Ménagères rappelle que le parc de colonnes destinées à la collecte des Emballages n'est pas équipé de façon homogène du même système de préhension. Il subsiste ainsi près de 16 anciennes colonnes à crochets et 65 colonnes Kinshofer. Il propose de remplacer ces 16 colonnes à crochets par des colonnes Kinshofer afin de moderniser le parc et de faciliter la collecte.

--- Monsieur le Président indique que deux entreprises ont été consultées et deux ont répondu.

--- Après analyse des offres, Monsieur le Président demande aux membres du Bureau de se prononcer sur le choix du fournisseur ainsi que sur les options à retenir pour les équipements.

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau :

- **CLASSE** l'entreprise QUADRIA comme l'offre la mieux disante,
- **DECIDE** de retenir par conséquent l'entreprise QUADRIA pour réaliser la fabrication et la livraison des colonnes « Emballages » pour un montant de 39 568 € HT,
- **DECIDE** de retenir le devis avec l'option covering des colonnes,
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat correspondant et à réaliser toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette prestation.

--- Fait et délibéré à SALIGNAC, les jour, mois et an que dessus

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,
R. AVINENS

